



**RETURN BIDS TO:**

**RETOURNER LES SOUMISSIONS À:**

**Bid Receiving - PWGSC / Réception des soumissions  
- TPSGC**

**11 Laurier St./11, rue Laurier**

**Place du Portage, Phase III**

**Core 0B2 / Noyau 0B2**

**Gatineau**

**Québec**

**K1A 0S5**

**Bid Fax: (819) 997-9776**

**SOLICITATION AMENDMENT**

**MODIFICATION DE L'INVITATION**

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

**Comments - Commentaires**

THIS DOCUMENT CONTAINS A SECURITY REQUIREMENT / CE DOCUMENT COMPORTE UNE EXIGENCE EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ.

**Vendor/Firm Name and Address**

**Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur**

**Issuing Office - Bureau de distribution**

Special Projects/Projets Spéciaux

11 Laurier St./11, rue Laurier

Place du Portage/, Phase III

Floor 10C1/Étage 10C1

Gatineau

Québec

K1A 0S5

<b>Title - Sujet</b> RELOCATION ASSISTANCE - CAF	
<b>Solicitation No. - N° de l'invitation</b> W6369-150002/A	<b>Amendment No. - N° modif.</b> 006
<b>Client Reference No. - N° de référence du client</b> W6369-150002	<b>Date</b> 2016-04-11
<b>GETS Reference No. - N° de référence de SEAG</b> PW-\$\$ZL-106-29862	
<b>File No. - N° de dossier</b> 106zl.W6369-150002	<b>CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME</b>
<b>Solicitation Closes - L'invitation prend fin</b> <b>at - à 02:00 PM</b> <b>on - le 2016-04-15</b>	
<b>F.O.B. - F.A.B.</b> <b>Plant-Usine:</b> <input type="checkbox"/> <b>Destination:</b> <input type="checkbox"/> <b>Other-Autre:</b> <input type="checkbox"/>	
<b>Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à:</b> Sanford, Gordon	<b>Buyer Id - Id de l'acheteur</b> 106zl
<b>Telephone No. - N° de téléphone</b> (873) 469-4633 ( )	<b>FAX No. - N° de FAX</b> ( ) -
<b>Destination - of Goods, Services, and Construction:</b> <b>Destination - des biens, services et construction:</b>	

**Instructions: See Herein**

**Instructions: Voir aux présentes**

<b>Delivery Required - Livraison exigée</b>	<b>Delivery Offered - Livraison proposée</b>
<b>Vendor/Firm Name and Address</b> <b>Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur</b>	
<b>Telephone No. - N° de téléphone</b> <b>Facsimile No. - N° de télécopieur</b>	
<b>Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm</b> <b>(type or print)</b> <b>Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/</b> <b>de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)</b>	
<b>Signature</b>	<b>Date</b>

## Invitation W6369-150002/A

### Modification 006

Cette modification à l'invitation a été soulevée afin de:

1. Remplacer la réponse à Q108 relatives à l'invitation tel que détaillé à la section A, et
2. Modifier l'invitation tel que détaillé à la section B.

---

### SECTION A: QUESTIONS ET RÉPONSES

Numéro	Question	Numéro	Réponse
Q108	<p>Page 79, Annexe A, 4.1.10, Agent immobilier.</p> <p>Enjeu : La demande de propositions ne précise pas les services requis d'un agent immobilier. Les services immobiliers fournis par les courtiers en immeubles ont récemment changé au Canada. Par conséquent, certains courtiers ont établi des bureaux virtuels et n'offrent que des services de base, tandis que d'autres proposent des options de service complet plus traditionnelles. Pour que les soumissionnaires déterminent le prix des travaux de manière adéquate, il importe qu'ils comprennent le niveau de service requis pour les membres des FAC.</p> <p>Question : Le Canada pourrait-il expliquer les services que les agents immobiliers sont tenus de fournir conformément à la demande de propositions pour le Programme de réinstallation des FAC?</p>	R108	<p>Les FAC exige des agents immobiliers pour fournir des services dans le cadre d'un modèle traditionnel et complet pour la mise en marché d'une maison, avec des taux en fonction d'un pourcentage du prix de vente. Les exigences relatives au niveau de service minimum sont décrits dans la version modifiée du paragraphe 4.1.10 d. ii (voir ci-dessous).</p>

## SECTION B: MODIFICATION À LA DEMANDE DE SOUMISSIONS

---

### SECTION B:

#### Modification n°44

Annexe A – Énoncé des exigences, 4.1.10, version modifiée, remplacer le paragraphe d. ii, avec ce qui suit :

- ii. Les agents immobiliers doivent détenir une licence valide à la pratique de l'immobilier dans la région pertinente. Les agents immobiliers doivent fournir des services dans le cadre d'un modèle traditionnel et complet de mise en marché d'une maison. Les services incluent mais ne se limitent pas à :
- Publier la maison pour la vente au public, souvent sur un système SIA, en plus de toutes les autres méthodes;
  - Fournir au vendeur de biens immobiliers avec une condition de divulgation (si la loi) et autres formulaires nécessaires;
  - La préparation de documents nécessaires décrivant la maison pour la publicité, dépliants, journées portes ouvertes, et cetera;
  - Placer la pancarte « À vendre » sur la propriété indiquant la façon de communiquer avec l'agence immobilières et l'agent;
  - Publiciser la propriété, ce qui peut inclure les médias sociaux et le marketing numérique, en plus de la publicité sur format papier;
  - Tenir une Journée portes ouvertes pour montrer la propriété;
  - Servir à titre de personne-ressource pour répondre à des questions au sujet de la propriété et de cédule les visites;
  - La négociation de prix au nom des vendeurs / membres des FAC;
  - Agissant à titre de fiduciaire pour le vendeur, ce qui peut comprendre la préparation d'un contrat d'achat standard; et
  - Retenir en fiducie le paiement sous forme de chèque de l'acheteur(s) jusqu'à la date de clôture, si nécessaire.

**TOUTES LES AUTRES CONDITIONS DE LA DEMANDE D'INVITATION DEMEURENT INCHANGÉES**